

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2009

L'an deux mil neuf, le six du mois de juillet, à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ANDRIEU Eric, ARCIS Michel, Melle AVOUAC Sophie, Mmes BALDET Maryse, MM. CHAZALON Didier, CRESPIY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, MM GALLAND Alain, LAC Régis, , MOUNIER Michel, NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul,

Absent : MM GIRAUD Christophe, VEY Patrick

Absents représentés : Mmes BERRY Josette, VAGGIANI Renée, M MARCON Maurice

Monsieur le Maire demande à Jean-Paul PANNEFIEU d'être secrétaire de séance, respectant ainsi l'ordre alphabétique. Jean-Paul PANNEFIEU refuse car il estime ne pas avoir été jusqu'alors associé aux différents chantiers et ne pas avoir été consulté d'une façon générale. Monsieur le Maire lui rappelle que lors d'une rencontre, il lui avait proposé une ouverture et lui avait personnellement demandé s'il souhaitait prendre en charge l'un des nombreux chantiers lancés depuis le début du mandat. La demande étant restée sans réponse, il n'avait pas donné suite. Reprenant alors l'ordre alphabétique, Monsieur le Maire demande à Eric ANDRIEU de le remplacer. Ce dernier refuse également car il prétend que la dernière fois qu'il avait été désigné secrétaire, les modifications qu'il avait suggérées n'avaient pas été prises en compte. Renée Vaggiani et Patrick VEY étant absents et excusés, c'est donc Sophie AVOUAC qui finalement est nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le dernier conseil ayant eu lieu le 25 juin dernier, Monsieur le Maire explique que le compte-rendu n'a pas eu le temps d'être diffusé à tous les conseillers et propose de ne l'approuver que lors de la prochaine réunion.

Droit de préemption

Vente d'un fond de commerce. La Commune ne préempte pas.

Dossiers divers à régler

- **Dossier MOUTON** : Monsieur Mouton souhaite créer un lotissement privé sur le terrain situé sous le garage Chaussende. Conformément à la loi, il a demandé au Conseil Général l'autorisation d'aménager un accès direct sur la route départementale. L'accès naturel déjà existant est situé à côté du garage. Suite à sa demande, le Conseil Général l'a autorisé à aménager cet accès, en dépit de la réserve émise par la commune qui estime que cet accès est mal situé, dangereux, et trop étroit pour permettre aux secours d'accéder aux parcelles (le passage est inférieur aux 4 mètres demandés). En

conséquence, Monsieur le Maire demande à Jean-Paul Pannefieu si une autre solution peut être trouvée, à la condition que le propriétaire du terrain propose un accès plus adapté. Jean Paul Pannefieu estime que c'est envisageable. Cette proposition semble en effet plus judicieuse et il est décidé de demander à Monsieur Mouton de rechercher une autre issue.

Délibérations diverses

- **Marchés de l'Aile Nord** : Monsieur le Maire présente au Conseil les analyses des offres reçues concernant les marchés à procédure adaptée lancés pour l'aménagement d'un espace culturel dans l'aile nord du bâtiment conventuel. Il propose au Conseil d'attribuer les lots 2 à 9 après présentation des différentes offres. L'ensemble des élus regrette que seul le critère financier ait été retenu pour le choix des entreprises, ce qui pénalise les entreprises locales qui avaient soumissionné. Après avoir examiné les documents présentés, et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer les lots 2 à 9 aux entreprises suivantes :

LOT	DESIGNATION	OFFRES RETENUES		
		Base	option / variante	TOTAL
1	Maçonnerie Le Compagnon	74 435.10		74 435.10
2	Enduits intérieurs Le Compagnon	35 136.50		35 136.50
3	Menuiseries intérieures Chapuis	30.673.00		30.673.00
4	Plâtrerie peinture MPP	53 017.00		53 017.00
5	Carrelage Bonnet Carrelage	17 216.75		17 216.75
6	Serrurerie Aucune offre			
7	Chauffage plomberie sanitaire Perrussel	22 345.51		22 345.51
8	Electricité courants faibles	45 579.00		

	ENELEC			45 579.00
9	Sols collés Gimbert	4627.70	-834.40	4627.70

- **Tarifs transports scolaires** : Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer le tarif du transport scolaire pour le 1^{er} trimestre 2009/2010 pour le trajet alentours -Le Monastier et Le Monastier -Le Puy. Après en avoir délibéré, le Conseil fixe ce tarif à 60 €.
- **Ligne de crédit** : Monsieur le Maire propose au Conseil d'ouvrir une ligne de crédit auprès d'un organisme bancaire pour une durée d'un an afin de financer certains travaux, en attendant de débloquer l'emprunt de 600 000 € ; les taux sont en effet beaucoup plus intéressants. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de souscrire une ligne de crédit de trésorerie de 300 000 € auprès du Crédit Agricole Loire Haute-Loire pour une durée d'un an, taux variable indexé sur le T4M plus marge de 1.10 % soit 1.78 en juin 2009.
- **Décisions modificatives** : Certaines inscriptions budgétaires risquant d'être insuffisantes, le Conseil approuve les décisions modificatives suivantes :
 - Budget commune :**
 - 673 (annulation de titres sur exercices antérieurs) : + 835 €
 - 616 (assurances) : - 835 €,
 - puis, à la demande du Trésorier,
 - D 1312 / 041 (subvention) : - 5 048 €
 - R 1322 / 041 (subvention) : + 5 048 €
 - Budget camping :**
 - 1641 (emprunt) : + 0.02 €
 - 2315 : - 0.02 €
- **Fin Gras** : Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association Fin Gras en précisant que cette demande est formulée auprès de toutes les communes de la Communauté de Communes du Pays du Mézenc. L'association connaît actuellement des problèmes financiers et la Communauté de Communes du Pays du Mézenc propose aux communes concernées d'aider de façon ponctuelle l'association. Un seul exploitant « Fin Gras » est présent sur la Commune. Après en avoir délibéré, le Conseil décide, avec 5 abstentions, d'attribuer une subvention de 250 €.
- **Budget primitif du Mont** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, suite à la création d'une commission syndicale sur le village du Mont, un budget annexe a été créé. Il convient à présent d'établir un budget prévisionnel. Il propose d'inscrire un total de dépenses (Four, Aire de jeux, frais divers) et de recettes (TDF et location de la carrière) de 9 230 €. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le budget annexe du Mont à l'unanimité.

Questions diverses

- **Révision du P.L.U** : Monsieur le Maire présente les propositions de Mme VIALLEFONT pour « désenclaver » des terrains situés à proximité du C.C.A.S. Ces propositions sont à l'étude et semblent satisfaisantes car cohérentes.
- **Informations SAFER** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la SAFER informant des ventes de terrains sur la Commune.

- **Centre de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.)** : Monsieur le Maire informe le conseil que le C.L.S.H. est opérationnel sur la Commune. Il précise que le Directeur nouvellement recruté a démissionné pour différentes raisons et ajoute que plusieurs parents du Monastier avaient essayé de mettre en place un service de car destiné à conduire leurs enfants au centre d'Aiglet. Monsieur le Maire explique que cette décision avait suscité une certaine incompréhension à la Communauté de Communes et parmi les responsables de l'association Familles Rurales en charge de la gestion des centres. En effet, une telle attitude pouvait entraîner une remise en question de la nécessité d'ouvrir un centre au Monastier en cas d'effectifs insuffisants et pouvait même remettre en cause le futur projet d'aménagement d'un centre en 2011. Monsieur le Maire regrette que cette initiative n'ait pas été évoquée lors du précédent conseil et interroge Eric ANDRIEU sur son rôle éventuel dans cette initiative. Ce dernier reconnaît qu'un devis a effectivement été demandé à un transporteur mais que le projet n'a pas été mené à terme. Monsieur le Maire rétorque que s'il comprend les raisons qui ont poussé ces parents à envisager ce déplacement, l'installation du centre dans une école pouvant en effet gêner les jeunes, l'implication d'un membre du conseil dans un tel projet a surpris les élus de la Communauté de Communes et les responsables de l'association Familles Rurales. La question étant éclaircie, Monsieur le Maire rappelle qu'aucun sujet ne sera éludé et que seul le dialogue permettra d'éviter les malentendus.

Dégradations commises à la piscine municipale : Monsieur le maire explique que des personnes se sont introduites à la piscine pendant la nuit et ont commis des dégradations (le robot a été cassé). Monsieur le Maire propose que des sanctions soient prises à l'encontre des coupables, le vandalisme devant être sévèrement puni. La mise en place de Travaux d'Intérêt Général, couplée à un remboursement des dégâts, sera étudiée.

- **Sens de circulation** : Monsieur le Maire rappelle que le sens unique est opérationnel depuis le 1^{er} juillet et que tout se passe relativement bien, même si quelques modifications seront à prévoir. Il évoque la possibilité de mettre en place un sens giratoire au carrefour du cabinet vétérinaire ainsi que des bandes rugueuses pour faire ralentir les automobilistes. Monsieur le Maire présente également un devis supplémentaire de la société A.S.P. qui a réalisé le traçage dans le bourg. Ce devis de 850 € HT correspond au traçage de places de parking sur la place du Vallat ainsi que d'un marquage au sol des différentes voies de circulation peu claires jusqu'alors. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le devis de la société A.S.P. Une information sera envoyée aux habitants de la Communauté de Communes du Pays du Mézenc pour leur expliquer le nouveau sens de circulation.
- La maison CHANON et le terrain de la Paroisse ont été achetés par la Commune.

Dates diverses :

- Du 10 au 15 juillet = accueil de Slovènes et d'Allemands par l'Harmonie Saint Chaffre
- Dimanche 26 juillet = 20^{ème} édition de la course de côte.
- Du 5 au 14 août = Festival des Cuivres
- Dimanche 23 août = Comice.
- Chaque jeudi de l'été = marchés de terroir autour de l'Eglise Saint Jean.

La séance est levée à 21 h 15.